

30 novembre 1978 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

COMMUNIQUE DE LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE SUR L'INFORMATISATION DE LA SOCIETE, PARIS, JEUDI 30 NOVEMBRE 1978

‘INFORMATISATION’ LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE A TENU LE JEUDI 30 NOVEMBRE 1978 ‘DATE’ UN CONSEIL RESTREINT CONSACRE AU DEVELOPPEMENT DES APPLICATIONS DE L'INFORMATIQUE AUQUEL ONT PARTICIPE LE PREMIER MINISTRE ‘RAYMOND BARRE’, LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ‘RENE MONORY’, LE MINISTRE DU BUDGET ‘MAURICE PAPON’, LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE ‘ANDRE GIRAUD’, LE SECRETAIRE_D_ETAT AUX POSTES ET TELECOMMUNICATIONS ‘NORBERT SEGARD’ ET LE SECRETAIRE_D_ETAT A LA RECHERCHE ‘PIERRE AIGRAIN’. M. VALERY GISCARD D'ESTAING A INDIQUE QUE "LA FRANCE DOIT, POUR LES VINGT PROCHAINES ANNEES, SE FIXER POUR OBJECTIF ET SE DONNER LES MOYENS D'OCCUPER UNE PLACE DE PREMIER RANG DANS LE PELOTON DE TETE DES PAYS AVANCES CAPABLES DE FOURNIR LES EQUIPEMENTS ET DE MAITRISER LE DEVELOPPEMENT DE CES APPLICATIONS". POUR ATTEINDRE CET OBJECTIF, LE CONSEIL RESTREINT A ARRETE UN ENSEMBLE DE DECISIONS, PARMI LESQUELLES FIGURENT EN-PARTICULIER : LA MISE EN_OEUVRE D'UN PROGRAMME D'INITIATION ET DE FORMATION A L'INFORMATIQUE DANS LES ECOLES, LES COLLEGES ET LES UNIVERSITES & LA CREATION D'UNE AGENCE POUR LA DIFFUSION DES APPLICATIONS DE L'INFORMATIQUE : CETTE AGENCE SERA CHARGEE DE PROMOUVOIR LA MEILLEURE UTILISATION DES MOYENS TECHNIQUES NOUVEAUX OFFERTS PAR L'INFORMATIQUE & L'ATTRIBUTION D'UN CREDIT QUINQUENNAL DE 2,25 ‘MONTANT’ MILLIARDS DE FRANCS POUR LE FINANCEMENT DE LA POLITIQUE INDUSTRIELLE, CREATRICE D'EMPLOIS, DANS L'INFORMATIQUE POUR LES CINQ PROCHAINES ANNEES

-\

M. VALERY GISCARD D'ESTAING A SOULIGNE LES EFFORTS ACCOMPLIS EN-MATIERE DE TELECOMMUNICATIONS DEPUIS LE CONSEIL RESTREINT DU 13 MAI 1976 ‘DATE’. IL A SOUHAITE QUE CET EFFORT, ESSENTIEL POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA TELEMATIQUE, SOIT POURSUIVI ET ACCENTUE. LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE A SOULIGNE QUE LE DEVELOPPEMENT DES APPLICATIONS DE L'INFORMATIQUE SERA DETERMINANT POUR LA COMPETITIVITE INTERNATIONALE DE L'ECONOMIE FRANCAISE. IL DOIT CONDUIRE, PARALLELEMENT, A LA DECENTRALISATION DES RESPONSABILITES ET A LA MULTIPLICATION DES CENTRES DE DECISION AUTONOMES, TOUT EN RESPECTANT SCRUPULEUSEMENT LES LIBERTES ET LA VIE PRIVEE DES CITOYENS. A CETTE FIN, IL A ETE DEMANDE AU MINISTRE DE L'INDUSTRIE ‘ANDRE GIRAUD’ D'ORGANISER, A L'AUTOMNE DE 1979, UN GRAND COLLOQUE INTERNATIONAL SUR L'“INFORMATIQUE ET LA SOCIETE”, DE MANIERE A CE QUE LA FRANCE APPORTE UNE CONTRIBUTION SIGNIFICATIVE A LA REFLEXION INTERNATIONALE EN-MATIERE D'INFORMATISATION

-\